La chanson des gueux au Palais.



A Monsieur Lintilhac
Sénateur
Rapporteur du Budget de
l'Imprimerie nationale

Hommage

[illegible]

Numéro

LA

CHANSON DES GUEUX

AU PALAIS

EXTRAIT
de l'*Almanach du Bibliophile*
(ANNÉE 1902)

IMPRIMÉ
À L'IMPRIMERIE NATIONALE

ARTHUR CHRISTIAN

LA

CHANSON DES GUEUX

AU PALAIS

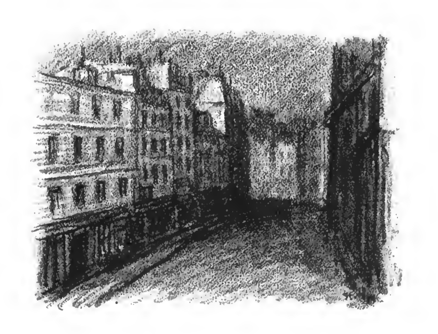
AVEC DIX ILLUSTRATIONS DE STEINLEN



ÉDITIONS D'ART
ÉDOUARD PELLETAN
125, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 125
PARIS

MDCCCCIV


à maître Arthur Christian
défenseur de Richepin
cordial hommage de
Steinlen



LE POÈTE.

De type, de physionomie, d'allure, M. Jean Richepin étonna tout d'abord. C'était la France africaine qui apparaissait, et l'Orient, si souvent évoqué par les poètes, qui se réalisait au milieu d'eux incarné et vivant. Et le caractère de l'homme, comme aussi le caractère de son talent, correspondait au physique et à l'attitude. M. Jean Richepin ne s'était pas encore bien défini lui-même; plus tard seulement, à dé-

mêler ses atavismes, il se reconnut Touranien. Il semblait plutôt ce qu'il est en réalité : un latin fortement orientalisé ou un oriental latinisé; car ce garçon, beau, robuste et aventureux, était en même temps un lettré très raffiné.

A cette époque, en 1871, l'École parnassienne, — puisqu'il est convenu de donner le nom d'école à cette réunion de jeunes hommes qu'avaient ralliés en un cénacle très ouvert, des idées, des admirations et des sympathies communes, — à cette époque, l'École parnassienne, sans être encore sortie de la période militante, commençait à entrer dans la période triomphale. Il serait plus exact de dire que la renommée avait fait une première sélection parmi ces jeunes hommes; et l'on s'habituait à reconnaître que l'on pouvait être vraiment poète tout en étant parnassien, première concession du public, qui devait l'entraîner à bien d'autres.

Il n'y avait nulle raison pour que Richepin ne fût pas du Parnasse; et, s'il n'en fut pas, c'est qu'il ne le voulut pas. Il est certain qu'il s'en est tenu très à l'écart; l'apparence d'un enrégimentement scandalisait ce bel irrégulier; et c'est une chose qu'il faut constater uniquement, sans songer

une seconde à l'en blâmer. D'ailleurs, les parnassiens avaient la réputation singulière d'être des « impassibles », imputation qui prête plutôt à rire aujourd'hui qu'on peut les juger, non plus par des théories, mais par des œuvres. Tout au plus cette épithète peut-elle, avec apparence de justice, être appliquée à deux ou trois d'entre eux, en lesquels il a plu à la critique simpliste d'incarner tout le Parnasse. Il est probable pourtant que Richepin lui-même y a un peu cru, à cette réputation ; elle n'a peut-être pas peu contribué à lui faire accentuer son emportement et sa fougue. Et pourtant il était parnassien par son souci de la forme et de la langue. Cela est si vrai que les générations actuelles n'hésitent pas à le classer parmi les parnassiens. Toutes ces classifications lui sont aujourd'hui, sans doute, bien indifférentes. Mais, au début, il tenait à honneur d'être *un déclassé :* entendez par là un indépendant.

Né à Médéah en 1849, il était contemporain des plus jeunes parnassiens, et quelques années à peine le séparaient des autres. Je ne parle pas des *maîtres* comme Baudelaire, Banville, Leconte de Lisle et de quelques autres qui se trouvaient

un peu attardés dans le mouvement parnassien. Le Barbare était un classique, il l'est resté et il le deviendra.

Il sortait de l'École normale supérieure; mais la tranquille carrière du professorat ne lui souriait pas. Il débuta comme bien d'autres dans le journalisme et la politique; il n'y séjourna pas. Il était rédacteur en chef du journal *l'Est,* à Besançon, en 1870, quand la guerre éclata. L'aventure patriotique le tenta, et il s'engagea dans une compagnie de francs-tireurs qui faisait partie de l'armée de Bourbaki.

Il y avait un homme en ce poète; et le poète et l'homme s'entendaient, ce qui n'est pas si commun qu'on le croirait volontiers.

En 1871, il rentrait à Paris, et, en même temps, dans le journalisme. Il batailla dans *le Mot d'ordre* et dans *la Vérité,* mais toutes les activités excitaient cette énergie; il s'improvisa acteur et joua le principal rôle dans une pièce, *l'Étoile,* qu'il avait écrite en collaboration avec André Gill. Ses débuts eurent lieu au petit théâtre de la Tour-d'Auvergne, aujourd'hui disparu, et qui fut un intéressant épisode de l'histoire littéraire sous

le second Empire. La direction en appartenait alors au vieux comédien Ricourt, qui se vantait d'avoir fait Rachel et d'avoir inventé Ponsard : deux titres inégaux à la gloire.

C'est ainsi qu'en 1876, avant *la Chanson des Gueux,* Richepin avait déjà une notoriété dans le public assez restreint, il est vrai, que composent les poètes, leur personnel d'amis et leur clientèle d'amateurs et de dilettantes. On s'y entretenait, avec quelque curiosité et un étonnement croissant, du jeune Africain membru et râblé, dont le profil vigoureux, orné d'une chevelure moutonneuse et d'une barbe noire crépelée, évoquait l'effigie métallique de quelque César oriental oublié. C'était avec des gestes et des attitudes superbes d'athlète et de dompteur qu'il avait fait irruption, tout à coup, au milieu des coteries de Paris. Cet exotique les avait tout de suite impressionnées par je ne sais quoi d'étrange et d'aventureux qui annonçait, sinon un triomphateur, au moins un terrible belluaire qui ne se laisserait pas aisément dévorer par les fauves des arènes littéraires.

Depuis que l'Empire avait éventré en tous sens le quartier Latin de larges voies stratégiques,

la jeunesse artistique et littéraire qu'y rassemblait l'élite de toutes les provinces de France, gênée et lentement désagrégée par l'invasion des mœurs et des habitudes bourgeoises, s'y sentait peu à peu déconcertée, et cherchait un autre canton parisien où elle pût, sinon retrouver, au moins transplanter quelque chose des anciennes libertés et immunités de ce que l'on appelait le pays Latin.

Et c'était bien, en effet, un pays qui avait son autonomie propre dans l'agglomération parisienne. L'exode de toute cette jeunesse avait donc commencé dès la fin de l'Empire; elle erra quelque temps, presque foraine, à travers Paris.

Je ne doute pas que ce ne soit en grande partie à cette dispersion qu'il faille attribuer le peu de confraternité que l'on a reproché aux nouvelles générations littéraires. La camaraderie du pays Latin se continuait pendant toute la vie, et l'opposition même des doctrines et des idées ne la détruisait pas. Depuis, l'habitude de combattre isolément a favorisé naturellement le développement de l'égoïsme, et s'est affirmée par cette culture exclusive du MOI qu'a formulée en dogme la génération de M. Maurice Barrès.

Cette habitude se développa d'autant plus que la lutte pour la vie devenait plus âpre et d'une férocité de plus en plus implacable.

Ce n'est évidemment pas à Montmartre que Puvis de Chavannes put découvrir le bois sacré où il a groupé ses neuf Muses. Mais quelques-unes pourtant y émigrèrent, et elles y attirèrent d'autant plus les jeunes hommes qu'elles y apparurent en compagnie de jolies filles, qui n'étaient plus, certes, les grisettes aimables du quartier Latin, mais qui pourtant furent d'un bon accueil aux poètes et aux artistes. Plus tard même, l'esthétique leur fut assez cruelle; elle suscita parmi elles une épidémie très contagieuse et qui, un moment, devint presque redoutable. Ce fut l'époque où l'on vit errer, comme des expatriées au milieu de la vie moderne, des visions de femmes livides et immatérielles, dont les corps mi-sexuels s'éploraient sous l'impalpable nuée de longues robes séraphiques en des poses penchées de lis mystiques sur l'autel de la Vierge; ce fut le moment des visages béatifiés et pâles dont l'inexpression se voilait monastiquement sous le mystère de leurs larges bandeaux plats.

Mais du temps où Richepin, avec quelques amis, fréquentait à Montmartre, ce type de dégénérée n'y avait pas encore apparu ; les banquets où se réunissait la jeunesse littéraire s'intitulaient les dîners des *Vilains Bonshommes* ou du *Bon Bock.* Les vierges à la mode préraphaélite ou botticelliste n'y eussent pas encore été comprises. Sans être le *Gueux*, qu'il ne fut d'ailleurs jamais, Richepin s'amusait déjà à y chanter les loqueteux et joueurs de musette, les marmousets et les marmousettes et tous les *indépendants fougueux* dont il allait être, à quelque temps de là, le poète officiel.

Raoul Ponchon, qui semblait un frère Jehan des Entommeures évoqué tout vif d'une beuverie pantagruélique, y célébrait, avec une verve à la Saint-Amand, la libéralité des vins de France qui lui avaient déjà cardinalisé le *piton.* Tandis que, s'autorisant d'une confuse ressemblance, qu'il soignait non sans quelque artifice, avec le portrait traditionnel de William Shakespeare, Maurice Bouchor, qui suggérait en même temps le souvenir d'un Alfred de Musset jeune, récitait confidentiellement à ses voisins, au dessert, des tirades d'*Othello* ou du *Roi Lear.*

Il est possible que quelques « joueurs de musette » de ces franches lippées soient devenus depuis des mystiques ; ils ne le faisaient pas prévoir.

Mais enfin, jusque-là, Jean Richepin, déjà connu, n'était encore qu'un candidat à la Renommée ; il en fut l'élu brusque et tumultueux en 1876.





LE LIVRE.

En effet, ce fut à cette époque que parut à la *Librairie Illustrée*, 16, rue du Croissant, où elle existe encore, le volume qui, même après tant d'autres livres publiés, est encore peut-être le plus célèbre de Richepin, *la Chanson des Gueux*, avec le sous-titre énumératif : Gueux des Champs, Gueux de Paris, Nous autres Gueux.

La Justice, ou pour mieux dire la police correctionnelle, a rendu quelques services à la littérature, et s'il est exagéré de prétendre qu'elle a fait à elle seule la renommée des livres qu'elle a poursuivis et condamnés, au moins elle l'a hâtée et en a précipité la fortune. *Madame Bovary*

n'avait pas besoin d'être déférée aux tribunaux pour être un chef-d'œuvre, et *les Fleurs du Mal*, de Baudelaire, n'ont pas acquis un mérite de plus parce qu'un arrêt les amputa de quelques-unes de leurs plus belles pièces. Il est certain pourtant que le scandale des poursuites et le retentissement des plaidoyers sont une *réclame* qui désigne le livre attaqué ou prohibé aux curiosités d'une foule de lecteurs qui ne choisissent pas eux-mêmes leurs lectures et se les laissent indiquer ou imposer par la mode. Or un livre accusé est un livre à la mode, et il devient un livre célèbre quand il est d'un maître.

Donc, le 11 juillet 1876, « M. Decaux (Georges), éditeur à Paris, 16, rue du Croissant, et M. Debour, imprimeur audit lieu », recevaient de Me Monier Charles-Fernand, huissier-audiencier, assignation « à comparaître en personne le samedi 15 juillet 1876, à 10 heures et demie du matin, à l'audience du Tribunal de première instance du département de la Seine, neuvième chambre jugeant en police correctionnelle, séant à Paris, au Palais de Justice ».

Decaux et Debour étaient prévenus d'avoir

commis le délit d'outrages aux bonnes mœurs en publiant et en mettant en vente un *écrit* intitulé : *Chanson des Gueux*, par Jean Richepin; et l'assignation relevait tous les passages incriminés « dans ledit écrit », selon l'expression de cet élégant jargon judiciaire.

Un lecteur contemporain, sous les yeux duquel on mettrait les poésies et les passages incriminés, serait stupéfait si on lui disait que c'est sur de telles pièces que fut établi contre Richepin, Decaux et Debour le délit d'outrage aux bonnes mœurs qui valut au poète d'être privé de ses droits civiques.

Il ne faudrait pas conclure de cette susceptibilité de la Justice que la moralité publique d'alors, qu'elle défendait avec tant de zèle, valût mieux que la moralité d'aujourd'hui, accoutumée à une plus grande liberté, qu'on réussira difficilement à lui faire perdre. Les mœurs ne sont jamais ni meilleures ni pires. Elles ne diffèrent d'une époque à l'autre que par plus ou moins de franchise ou d'hypocrisie; et ce ne serait pas un paradoxe de prétendre que les époques les plus franches sont encore les *moins pires;* la sincérité est

déjà un mérite sinon une vertu. La littérature a mission d'exprimer et de raconter la vie, elle n'a pas charge d'enseigner la morale; les romanciers et les poètes n'écrivent pas que pour les enfants et les petites filles, et c'est une ridicule prétention de ceux qui font profession de moralistes et veulent armer l'État d'une inquisition constante contre les œuvres d'art, de vouloir régler la lecture et le goût du public ou plutôt des publics, car il n'y en a pas qu'un. Et chacun de ces publics a droit à l'art et à la littérature qui lui conviennent.

Non seulement ces moralistes professionnels ont la prétention de faire de la « morale », mais encore ils font de l'esthétique, et quelle esthétique! C'étaient, en effet, des *crudités* de langage et des *réalismes* d'expression, comme on disait encore en ce temps-là, qui avaient appelé la vindicte « sociale » contre le poète de *la Chanson des Gueux*. Il fallait, sans doute, qu'il fît parler à ses Gueux le langage de l'Académie le jour où elle reçoit un duc ou un prélat!

Parmi les pièces qui valurent à Richepin sa comparution devant la justice de son pays, je

choisis celle qui parut une des plus répréhensibles et fut incriminée du premier au dernier vers. Je doute qu'après l'avoir lue, le lecteur se sente plus corrompu ; la voici :



FILS DE FILLE.

Je suis le fils d'une gueuse
Qui, dans ses désirs fougueuse,
Comptait ses maris par cents ;
Si bien que les médisants
M'appellent nœud de vipères,
Enfant de trente-six pères,
Sans compter tous les passants.

Je n'ai pas connu la fille
Qui m'a fait cette maquille
De me cacher mon papa.
Lorsque la mort l'attrapa,
Elle ferma sa paupière
En dansant de la croupière
Sans dire *mea culpa.*

Mais, depuis, je cours les villes,
Tout plein de façons civiles,
Cherchant mon père avec soin;
J'ai fouillé partout, bien loin,
Et, ma foi! je désespère
De jamais trouver ce père :
Une aiguille dans du foin!

En attendant, il faut vivre,
Et payer quand on est ivre.
Donc je vole. C'est charmant!
Et c'est bien mon droit, vraiment,
Car si je vole à la ronde,
C'est ce Monsieur Tout-le-Monde,
L'ancien mari de maman.

Il paraît extraordinaire, certes, qu'on ait trouvé, il y a vingt-six ans, matière à procès dans des vers comme ceux-là. Et les autres incriminés n'étaient pas pires. Il y en avait même de beaucoup plus bénins encore.

Cependant l'assignation avait assez ému l'éditeur, M. Georges Decaux, que le précédent de la condamnation de Baudelaire et de son éditeur, Poulet-Malassis, pour un semblable délit, ne rassurait pas. Il y avait à peu près vingt ans — c'était exactement le jeudi 20 août 1857 — Baudelaire s'entendait condamner, à la requête du procureur

impérial, à 300 francs d'amende et à la suppression de six poèmes qui ne sont pas les moins admirables des *Fleurs du Mal*, et dont la publication, d'abord d'une clandestinité tolérée, n'a pas fait, je pense, depuis qu'elle s'accomplit ouvertement, baisser d'une manière sensible le niveau de la moralité publique.

M. Georges Decaux se préoccupait immédiatement d'un avocat; un ami voulut bien me désigner, et j'entrai aussitôt en relation avec l'éditeur.





L'OPINION DE LA PRESSE.

Cependant la nouvelle des poursuites intentées contre *la Chanson des Gueux* avait fait au livre et au poète une publicité telle que toute la presse ne s'occupait que de Richepin et de *la Chanson des Gueux*.

Tout ce bruit, qui tombe vite quand il ne profite momentanément qu'à une œuvre médiocre, c'était la renommée de Jean Richepin qui commençait. Mais, avant de raconter les débats, il est curieux de relire un peu les journaux de l'époque et de voir leur appréciation du talent de l'auteur, ainsi que les

pronostics qu'ils faisaient de son avenir littéraire. A tout seigneur tout honneur : commençons par L. Veuillot; cet honneur lui est d'autant plus dû que ce fut la dénonciation qu'il fit du volume de Richepin, dans *l'Univers* du 23 mai 1876, qui décida les poursuites de la justice. Ce n'était pas la première fois que la presse cléricale se faisait la pourvoyeuse de la police correctionnelle, et ce ne devait pas être la dernière. Citons :

« On nous a remis cette semaine, disait le grand journaliste catholique, un volume de vers nouveaux intitulé : *la Chanson des Gueux.* L'auteur a voulu et peut-être a cru ne point faire de politique; mais quelques-unes de ses chansons renferment des notes très sonores des couches nouvelles :

Ouvrez la porte
Aux petiots qu'ont un briquet.
Les petiots grincent des dents.
Ohé! les durs d'oreille!
Nous verrons là-dedans,
Bonnes gens,
Si le feu vous réveille!

« A la place de M. de Marcère et même de M. Gambetta, nous prendrions garde à ces pay-

sanneries, qui pourraient devenir des Marseillaises plus efficaces que la vieille, laquelle a fait son temps. Nous allons à un temps, et même nous y sommes, qui verra de plus redoutables mêlées.

« Le même poète un peu plus loin :

Donnez du pain, donnez des sous!
Car nous sons soûls
D'aller à pied
Sans avoir rien dans le gésier.

« Et le poète qui parle ainsi, très parisien et très lettré, est un vrai poète. Je vous en préviens. Il a fait ses classes, il sait ce qu'on enseigne dans les académies; il a le cuivre, il retentira. »

Il faut se reporter à ce temps pour comprendre l'effet d'une telle dénonciation dans un journal comme *l'Univers,* à qui le talent de Louis Veuillot conférait alors une réelle puissance. On était cinq ans après la Commune, et l'impression n'en était pas encore apaisée. L'article de L. Veuillot était presque, pour le Gouvernement, une mise en demeure de « marcher ».

Et, d'ailleurs, les autres journaux du même parti vinrent à la rescousse de leur chef de file. Nul ne fut assez maladroit pour méconnaître et

nier le talent du poète; plus on lui reconnaissait de talent, plus on le rendait dangereux.

Dans la vieille *Gazette de France,* Dancourt (pseudonyme d'Adolphe Racot) revenait sur les *Petiots qu'ont un briquet* et reconnaissait qu'il ne manquait au poète « que l'étoile des Rois mages pour aller à la vérité : la foi! », et il terminait ainsi son article qui ne s'est pas trouvé, jusqu'ici du moins, d'un bon prophète : « M. Richepin est radical et on le dit athée. Qu'il prenne garde! il est bien près d'être chrétien! »

On n'a pas fait, jusqu'à présent, grand bruit de la conversion de Richepin.

Les parnassiens firent bon accueil, comme ils le devaient, à Richepin, tout en lui reprochant un peu de n'être pas des leurs, quand il avait tant de titres pour en être. On sent ces réserves à lire l'article que lui consacra, dans *le National,* un des maîtres de l'École, — si tant est que le Parnasse fut une école, — Théodore de Banville.

« M. Richepin, dit-il, n'a pas inventé un art nouveau, et ce qu'il fait, c'est simplement de la poésie telle qu'elle a existé depuis Orphée

jusqu'à Victor Hugo, seulement il la fait très bien . . . »

Un autre organe du même parti littéraire, *la République des Lettres,* lui faisait cette critique, qui paraîtrait quelque peu singulière aujourd'hui, que « ses gueux étaient trop pris sur le réel »; elle blâmait quelques vers orduriers et le semonçait pour être de son temps et vouloir arriver trop vite.

Dans *l'Indépendance Belge,* Jules Claretie prenait la défense du poète déféré aux tribunaux, mais surtout de l'éditeur G. Decaux, dont il était l'ami : « Comment G. Decaux aurait-il intentionnellement froissé la morale, lui qui avait été couronné par la Société d'encouragement au bien! Il avait été séduit par le talent de l'auteur et n'avait vu dans son livre qu'une œuvre d'art s'exerçant sur un sujet brutal sans doute, mais non pas interdit. »

Il serait oiseux de continuer cette revue de la presse d'alors, mais une page à retenir est celle de Paul Arène, qui est vraiment d'un poète parlant d'un poète, et qui restera, certainement, un des jugements les plus judicieux — les deux mots

ne s'accordent pas toujours — que l'on ait faits de *la Chanson des Gueux.*

« M. Richepin, avec une audace qui ne déplaît pas, a sauté dans le réel à pieds joints, et tant pis si ce n'est pas précisément des perles qu'il éclabousse. Son livre est parisien, mais parisien de Paris, tel que ces vingt dernières années l'ont fait... Les Gueux des champs, mais c'est la banlieue plus que la campagne; les vieux qui la parcourent viennent de Paris ou y retournent. »

« Beaucoup de talent le jeune Richepin! accorde Francisque Sarcey dans *le XIXe Siècle;* j'avais l'intention de lui laver la tête, ... aucune de ses pièces n'est ordurière ou obscène... Regnier en a dit bien d'autres, ... ce sont des gamineries d'étudiants »; et il ajoutait, en allusion aux poursuites judiciaires : « Je révère fort nos magistrats, mais, enfin, est-ce leur manquer de respect que de dire qu'ils n'ont pas toujours autant d'esprit qu'il faudrait pour en avoir assez! »

Maxime Gaucher, dans la *Revue politique et littéraire,* aujourd'hui la *Revue Bleue,* trouvait le volume « un peu étrange et pas assez prude, en

vérité ». Laurent Pichat s'écriait dans *le Phare de la Loire :* « Encore un qui a voulu étonner les bourgeois »; et un écrivain du *Corsaire* signalait « ce livre où rien ne sentait l'École, comme un acheminement prodigieux vers le livre écrit sans mensonges ».

Nous n'avons entendu jusqu'ici que les notes bienveillantes et favorables. Mais il y en a d'autres, et singulièrement âpres. Jugez-en par celles-ci, prises au hasard.

Pour M. Foucauld, du *Gaulois, la Chanson des Gueux* « est un livre atroce »; il émet le vœu « qu'il soit administré comme vomitif aux conservateurs qui font risette aux radicaux ».

Le Soleil déclare sans ambages « que *la Chanson des Gueux* est une ordure en même temps qu'une mauvaise action et une mauvaise œuvre »; c'est en vers boursouflés et d'une grossièreté préméditée l'Évangile des gueux de M. Jean Richepin; il regrettait pourtant d'être obligé de constater « une organisation poétique vigoureuse au milieu de ce fatras de saletés voulues », et il conseillait au lecteur « de faire une provision de chlore avant de tourner les pages du livre ».

Enfin *le Charivari* adressait une lettre ouverte à M. Richepin, dans laquelle il disait au poète quelques aménités de ce goût :

« Le livre que vous venez de publier, Monsieur, est une œuvre malsaine;... dans ce fatras de grossièretés voulues, de brutalités préméditées, de cynismes poseurs, il n'y a rien qui sente l'inspiration vraie et sincère. Non seulement votre chanson est répulsive, mais elle est médiocre et plate. »







LE PLAIDOYER.

Je rappellerai en quelques mots la teneur de mon plaidoyer. J'avais d'abord à détruire, chez les juges, les préventions personnelles que la polémique des journaux ainsi que l'accusation avaient pu leur suggérer contre mon client.

Il fallait leur prouver que ce chantre des gueux n'appartenait pas lui-même à la classe des gueux, n'était pas lui-même un déclassé; que ses poèmes étaient des fantaisies d'un artiste en pleine expan-

sion de jeunesse, — Richepin avait vingt-sept ans, — et qu'il n'y avait apporté aucune arrière-pensée de scandale et de révolte. Je montrai en lui, non seulement un lettré, mais un humaniste, et même un humaniste patenté et diplômé. Le poète, nous le savons, en effet, était fils d'un ancien médecin militaire, avait passé par l'École normale, avait obtenu sa licence et, en 1870, avait fait son devoir de bon Français en s'engageant dans un bataillon de francs-tireurs. Après avoir essayé de capter la bienveillance du tribunal à l'égard de « l'accusé », j'aborde le corps du délit. *La Chanson des Gueux*, il ne faut pas s'y méprendre, n'est pas l'œuvre d'un professionnel de la bohême; pas davantage il ne convient de la considérer comme une thèse; elle n'est qu'un jeu. Le poète s'est donné un rôle, et il est bien excusable de l'avoir quelquefois un peu outré en vue de l'effet à produire; et les vers suivants, que je rappellerai, expriment, en quelque sorte, le programme qu'il s'était tracé :

.... Sois fantasque,
Barbouillé, grimaçant, moqueur.
Sur ta figure colle un masque;
Mets un faux nez; montre un faux cœur.

N'embouche pas une trompette
De cuivre à l'éclatant reflet.
Ce qu'on entend dans la tempête
Par-dessus tout, c'est un sifflet.

Fi du glaive! prends une batte.
Bats quelqu'un, et si le battu
S'indigne et t'appelle acrobate,
Réponds zut ou turlututu!

Chante des chansons ridicules.
Prêche l'absurde à plein gosier.
Dis, en voyant des renoncules,
Qu'elles poussent sur un rosier.

Dis que la nue est la fumée
De ta pipe, que le jasmin
Est une fleur moins parfumée
Qu'un gueux se torchant dans sa main.

Sans doute, il y a là quelque bravade, une sorte de gageure, quelque chose comme le geste d'Alcibiade coupant la queue de son chien. Mais est-ce que le talent et la jeunesse du poète n'excusaient pas tout cela?

D'ailleurs, il use d'un double procédé. Tantôt, par exemple, il fait parler les autres; et je rappelais ici la pièce *Fils de fille,* reproduite plus haut, et qui était une des pièces incriminées,

et une autre pièce : *Voyou*, qui débute par cette strophe :

> J'ai dix ans. Quoi! ça vous épate?
> Ben! c'est comm' ça, na! j' suis voyou,
> Et dans mon Paris j'carapate
> Comme un asticot dan' un mou.

et qui se terminait par celle-ci, qui avait d'ailleurs été visée par l'accusation :

> Mais crottas! si j'suis pas d' la haute,
> Quoi qu'en jaspin'nt les médisants,
> Faut pas dir' qu'ça soye d' ma faute :
> Ma sœur a pa' encore dix ans.

Ces personnages croqués par le poète ne sont pas, certes, d'une édifiante moralité; mais ils sont vrais, réels, vivants. Guérit-on une plaie en détournant le germe? Bien au contraire, n'est-ce pas une besogne utile que de la montrer dans toute son horreur pour enlever toute excuse à ceux qui, volontiers, prendraient le parti de l'ignorer?

Mais le poète ne se contente pas de faire parler les autres, il se met quelquefois en scène lui-même. Villon lui aussi s'est mis en scène; et combien ses « confessions » dépassent en liberté celles de Richepin! Ne serait-ce pas cependant une perte

irréparable, si l'œuvre de Villon avait été détruite et nous était arrivée mutilée de bien des passages qui lui mériteraient aujourd'hui les attaques qu'on n'épargne pas à l'auteur de *la Chanson des Gueux!* N'aurait-on pas perdu, en même temps qu'un des plus savoureux régals de lettré et un des plus curieux monuments de notre langue, un premier témoignage pour l'histoire des mœurs!

Il faut avoir de l'indulgence pour les poètes; leur rôle en dehors des difficultés de la vie est encore hérissé de difficultés de toutes sortes. A cette lutte incessante, les nerfs s'irritent, s'exaspèrent, et l'artiste passe de l'exaltation presque sauvage de ses énergies à des prostrations folles.

Et ce titre de poète, disais-je, qui le mérite mieux que mon client! Le tribunal n'a pas devant lui un de ces artisans négligeables qui ne savent pas donner à leurs conceptions cette forme d'art qui implique déjà, en elle-même, la moralité. Tous les critiques, même les plus hostiles, même ceux qui ont le plus violemment discuté l'œuvre, ont reconnu et acclamé l'ouvrier. Et, à l'appui de ces paroles, je citais la plupart des articles de journaux que nous avons analysés plus haut.

Ce n'est pas payer trop cher une œuvre de cette valeur, que la payer au prix de quelques passages d'une expression un peu hardie. Or, parmi les soixante-quinze poèmes qui composent *la Chanson des Gueux*, il n'y en a que six dans lesquels on put relever des passages de cette nature. Si la même sévérité avait été précédemment appliquée aux œuvres littéraires, laquelle donc nous serait parvenue intacte, de celles qui font aujourd'hui notre admiration et constituent cet héritage intellectuel qu'accroît à son tour chaque génération! Ce ne serait pas seulement Villon, dont les gueux évoqués par M. Richepin ramènent incessamment le souvenir, ce Villon, dont un roi de France, François Ier, faisait faire une édition par un autre poète, Clément Marot; ce ne serait pas Villon seulement dont nous serions privés; nous le serions aussi de tous nos conteurs, de nos écrivains du XVIe siècle; Rabelais mériterait d'être condamné tout entier. Si l'on avait pratiqué des coupures dans Molière, dans Voltaire, dans Shakespeare, pourrions-nous croire que nous aurions vraiment Molière, Voltaire et Shakespeare! Et, pour emprunter des exemples à l'histoire littéraire contemporaine,

a-t-on supprimé d'Alfred de Musset tous les vers dont la lecture ne saurait être recommandée aux jeunes filles? A-t-on mis au pilon *Mademoiselle de Maupin*, de Théophile Gautier, et *Mademoiselle Giraud ma femme*, d'Adolphe Belot, etc.!

Sous l'Empire, deux écrivains, entre beaucoup d'autres, furent poursuivis : l'un pour un roman, *Madame Bovary*, qui est une des gloires de la littérature moderne; *Madame Bovary* fut acquittée; l'autre, Baudelaire, pour un volume de vers, *les Fleurs du Mal;* la justice arracha six fleurs au bouquet, et laissa le reste. Que sont les vers incriminés de Richepin, comparés à certaines pages de *Madame Bovary* déclarée pourtant innocente! Que sont-ils comparés à telles strophes de Baudelaire, dans lesquelles l'accusation ne releva pourtant aucun délit! N'y a-t-il pas dans *les Fleurs du Mal* des passages d'une tonalité et d'une intention de révolte plus significatives que ceux désignés par le ministère public chez Richepin! Entre autres, ceux-ci :

Qu'est-ce que Dieu fait donc de ce flot d'anathèmes
Qui monte tous les jours vers ses chers Séraphins?
Comme un tyran gorgé de viandes et de vins,
Il s'endort au doux bruit de nos affreux blasphèmes...

et ceux-ci encore :

Certes, je m'en irai, quant à moi, satisfait,
D'un monde où l'action n'est pas la sœur du rêve.
Puissé-je user du glaive et mourir par le glaive.
Judas a renié Jésus, — il a bien fait!

Il faut laisser la liberté au poète; c'est nous priver de nos meilleures joies que de vouloir restreindre sa fantaisie; aucun art ne supporte plus impatiemment la contrainte.

D'ailleurs le vrai poète n'est jamais immoral. « Le poète, a dit Théophile Gautier, est comme le soleil qui entre partout, dans l'hôpital comme dans le palais, dans le bouge comme dans l'église, toujours fier, toujours éclatant, toujours divin, mettant avec indifférence des lueurs d'or sur la charogne et sur la rose! »

Tel fut, en substance, mon plaidoyer. Mais, de quelque sentiment que j'aie pu nuancer mon éloquence, je n'empêchai pas la conviction du tribunal, ou, pour parler plus exactement, je ne délogeai pas de la conscience du tribunal la conviction préventive qui s'y était établie.

Richepin s'entendit condamner — pour em-

ployer le langage de la Basoche — en un mois de prison et 500 francs d'amende.

Il était de plus, par les conséquences mêmes du jugement, privé de ses droits civils et politiques.

La rigueur de l'arrêt fut un vrai scandale. Pour Baudelaire, l'accusation d'outrage à la morale publique et religieuse avait été écartée, et il n'avait été condamné qu'à 300 francs d'amende. On s'étonnait que les juges de la République fussent plus sévères pour le poète de *la Chanson des Gueux* que les juges de l'Empire ne l'avaient été pour l'auteur des *Fleurs du Mal.* Peut-être s'expliquera-t-on cette aggravation de sévérité, si l'on songe qu'en somme les poésies de Baudelaire n'inquiétaient que la morale, tandis que celles de Richepin avaient fait passer comme un léger frisson de terreur sociale. Et d'ailleurs il ne faut pas oublier que la République qu'on avait alors était celle du 16 mai.

Victor Hugo, dans une lettre à Richepin, dit de ces poursuites ce que tout le monde en pensait : « C'est une bêtise de persécuter les poètes; ils n'en sont que plus applaudis. »

Et maintenant, on sera peut-être curieux de connaître l'impression du poète lui-même sur son procès, sur son défenseur et sur sa condamnation. La voici telle qu'il la donnait, à la date du lundi 28 août 1876, aux lecteurs de *la Tribune, organe républicain des questions démocratiques et sociales.*

L'article est intitulé sans ambages *les Gueux :* « Hier, sur les bancs où s'étaient assis avant moi, un escroc, cinq filous, une demi-douzaine d'ivrognes, j'ai eu l'honneur d'être condamné à un mois de prison et 500 francs d'amende.

« Après une défense sage, modérée, sympathique, présentée par Me Christian, sans même que le substitut Bloch daignât m'écraser du poids de sa parole, comme si le jugement était écrit d'avance, le tribunal m'a condamné en cinq-sec.

« Eh bien! vous direz ce que vous voudrez, moi, je ne trouve pas ça naturel. Il y a quelque chose là-dessous.

« En vérité, je ne vois pas dans *la Chanson des Gueux* de quoi fouetter un chat : j'ai dit qu'il était doux de manger, de boire, d'aimer. J'ai osé insinuer que le vin n'était pas une chose désagréable,

et que la femme ne me semblait pas un monstre. Il paraît que ce sont là des opinions malsaines.

« Cependant, j'ai dit cela après Horace, après Rabelais, après Béranger, après tout le monde. Que dis-je, après Béranger! Je l'ai dit après le grand Salomon. Lisez *l'Ecclésiaste;* vous en verrez bien d'autres! et c'est dans un livre sacré, et c'est écrit sous l'inspiration du Bon Dieu lui-même, et cela se chante dans les églises.

« Je suis condamné pour outrages aux mœurs, mon Dieu, oui! Je suis un danger pour la vertu de mes concitoyens. Je verse du poison dans les cœurs chastes. J'ai attenté à la pudeur publique...

« Il y a quelque chose là-dessous. Ce quelque chose, il faut bien le dire. Loin de moi l'idée de faire des phrases et de poser au martyr. Mais enfin, ce qu'on a frappé dans mon livre, c'est bel et bien la liberté d'écrire et la liberté de penser.

« Malgré la Révolution, en dépit de l'esprit moderne, nous n'avons encore ni la liberté de la plume, ni la liberté de la parole. Nous n'avons même pas la liberté de la chanson.

« Je ne suis encore ni pendu, ni étranglé, c'est vrai; mais on saigne ma bourse, on vole mon

5.

temps, on me prive de ma liberté! C'est trop, c'est beaucoup trop...

« J'ai peint les petits, les va-nu-pieds, les meurt-de-faim. J'ai tenté de montrer la boue dans laquelle la société les force à vivre; j'ai remué cette boue d'une main cynique, mais pitoyable. J'ai voulu y faire descendre un rayon de soleil; et on a trouvé cela malsain, immoral, monstrueux.

« Je ne me suis pas érigé en docteur; je n'ai pas proposé de remède; mais j'ai dit simplement à la société :

« Voilà ce que tu fais des pauvres, respire leurs « puanteurs, mets le doigt dans leurs plaies, vois « grouiller leurs hontes, leurs vices, et frappe-toi « la poitrine en songeant que tout cela se fait par « ta faute. »

« Et la société a fermé les yeux pour ne pas voir, s'est bouché le nez pour ne pas sentir, et, au lieu de frapper sur sa poitrine, elle a frappé sur la mienne.

« En un mot, j'ai voulu faire chanter les Gueux, et les honnêtes gens viennent de me clore la bouche brutalement, avec l'éternel cri de guerre des heureux :

« Les gueux n'ont pas le droit de parler. Silence « aux pauvres! »

Il est bien inutile de reprendre la parole après le poète. Pour la postérité, que nous sommes déjà, la cause est entendue et l'arrêt de 1876 cassé sans appel : mais il a paru opportun de rappeler ce souvenir d'une époque lointaine, au moment où Édouard Pelletan prépare avec Steinlen une édition définitive et monumentale de *la Chanson des Gueux*.



A paraître en octobre 1904 :

JEAN RICHEPIN.

LA CHANSON DES GUEUX

ÉDITION INTÉGRALE

ILLUSTRÉE DE 216 LITHOGRAPHIES ORIGINALES

DE STEINLEN.

Grand & petit in-4°.

Tirage en noir & rouge limité à 339 exemplaires.

Imprimée par Lahure & Verneau.

GRAND IN-4°.

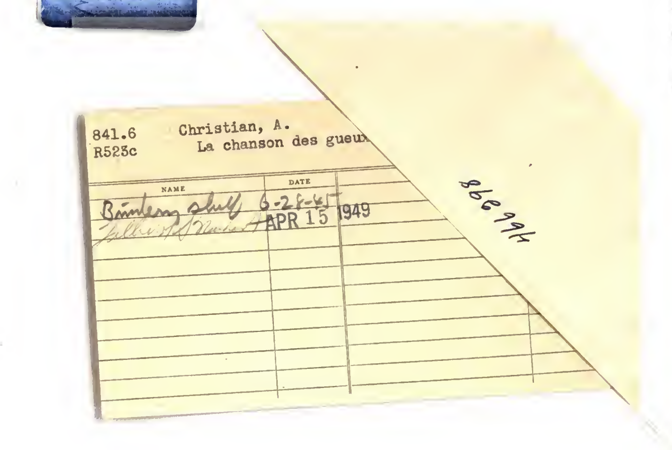
Deux exemplaires — N°s 1 & 2 — sur whatman, contenant l'un tous les dessins originaux & l'autre un dessin original sur chacun des faux titres, plus une double suite d'épreuves, sur japon mince & sur chine.

12 exemplaires — de 3 à 14 — sur japon ancien, contenant un dessin original de Steinlen, plus une suite d'épreuves sur chine, au prix *net* de.. **800** fr.

PETIT IN-4°.

25 exemplaires — de 15 à 39 — sur chine, au prix *net* de.. **350** fr.

300 exemplaires — de 40 à 339 — sur vélin à la cuve des papeteries du Marais, filigrané ΚΤΗΜΑ ΕΣ ΑΕΙ, au prix de..... **150** fr.


841.6
R523c
Christian, A.
La chanson des gueu
NAME
DATE
6-28-45
APR 15 1949
466298